

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 AOUT 2023**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 05 de votants : 07 date de convocation : 28/07/2023

L'an deux mil vingt-trois le trois août à dix-huit heures les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

**Sont présents** : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, SENNERY Pierre, Pascale KOLLER,  
CHARDRONNET Luc,

**Absents représentés** : CAMUS Michel donne procuration à ARNAUD Estelle  
JALADE Véronique donne procuration à SENNERY Pierre

**Absent non représenté** : LEROY Pierre, Bertrand POINSONNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Pierre SENNERY est désigné comme secrétaire de séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

Objet : FINANCES

**PASS SAISON JEUNES**

Convention portant entente inter-communale en vue de garantir la délivrance de pass saison jeunes (de 6 à 20 ans) par les communes délégantes du domaine skiable de Serre-Chevalier-Briançon

---

Objet : FINANCES

**PASS SAISON JEUNES**

Convention portant entente inter-communale en vue de garantir la délivrance de pass saison jeunes (de 6 à 20 ans) par les communes délégantes du domaine skiable de Serre-Chevalier-Briançon

*Le rapporteur : Estelle ARNAUD*

Madame le Maire,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L. 5221-1 et suivants ;

Vu le cadre de l'achat de titres de transports permettant l'accès aux remontées mécaniques en saison d'hiver, posé par construction jurisprudentielle (CAA Lyon 13.04.2000 n° 96LY02472 ; CA Bordeaux 13.11.2007, CE section 10.05.1974) ;

Considérant la volonté de la Commune de se mobiliser significativement afin de garantir aux jeunes Briançonnais âgés de 6 à 20 ans, la pratique du ski alpin sur le domaine skiable qu'elle délègue via le SIVU du Prorel, à travers la bonification des tarifs grand public ;  
Considérant qu'une entente créée entre les communes délégataires du domaine skiable, permettra de regrouper les besoins et d'optimiser les conditions d'achat ;

Considérant la nécessité d'arrêter les modalités de fonctionnement de l'entente intercommunale, pour une durée prévisionnelle de 3 ans ; Considérant le projet de convention constitutive de l'entente intercommunale entre les communes susvisées, joint en annexe ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide** de créer une entente inter-communale ayant pour objet l'achat de Pass saisonniers permettant l'accès des jeunes de 6 à 20 ans au domaine skiable dont l'exploitation est déléguée par la Commune de Puy-Saint-Pierre via le SIVU du Prorel à la SA SERRE CHEVALIER DOMAINE SKIABLE ;

**Approuve** les termes de la convention portant entente inter-communale en vue de garantir la délivrance de pass saison jeunes (de 6 à 20 ans) par les communes délégantes du domaine skiable de Serre-Chevalier-Briançon ;

**Accepte** que la commune de Briançon assure le rôle de coordinatrice de l'entente intercommunale ;

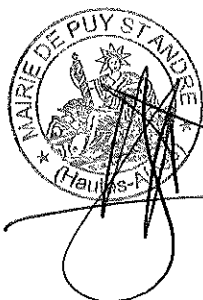
**Autorise** la signature du/des contrats à intervenir pour le compte de l'entente, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution du/des contrats ;

**Autorise** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Puy-Saint-André, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h30

Le Maire  
Estelle ARNAUD

le secrétaire  
Pierre SENNERY



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Sennery', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude R.', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, consisting of a few bold strokes.